

Le cursus de formation des sapeurs-pompiers volontaires

Arrêté du 8 août 2013

Formations Sapeurs 2^{ème} classe

Journée d'intégration : 10 h00 1 jour

Validation des UV 1.3 et 1.4 du Module 1 : Module TRANSVERSE

Je deviens SPV Apprenant

Formation Initiale Equipier SPV

Validation de l'UV 1.1 « Prompt secours » du Module 1 : Module TRANSVERSE

Modules 1 : 48h00 6 jours TRANSVERSE

Validation de l'UV 1.2 « radio » du Module 1 : Module TRANSVERSE

MODULE 2 : Secours A personnes (64h00 8 jours)

UV 2.1 « Equipier au VSAV »
Séquence 1 de l'UV 3.1 du module 3 « Equipier VTU Balisage » sauf désincarcération

A la fin de ce module je ne suis plus apprenant

MODULE 5 : Opération Diverses (40h00 5 jours)

UV 5.1 « Interventions diverses »
UV 5.2 « Intervention animalière »

MODULE 4 : Incendie (97h00 12 jours)

UV 4.1 « Protection »
UV 4.2 « Sauvetages »
UV 4.3 « Alimentation, établissement, extinction »
UV 4.4 « Moyens Aériens »

MODULE 3 : Secours Routiers (24 h00 3 jours)

Si Moyens affectés aux CIS
UV 3.2 « Equipier Secours Routiers »

Décret du 17 mai 2013

Formations Caporal SPV (3 ans de sapeur)

Chef d'équipe SPV

Module 1 : 12h00 1.5 jour

« Gestion opérationnelle et commandement » UV 1.1 : « base du commandement opérationnel »

Module 2 : 28h00 3.5 jours

« Chef d'équipe incendie »

UV 2.1 : « Techniques appliquées à l'incendie »

Formation de Sergent (3 ans de caporal)

Décret du 17 mai 2013

Module 1 Cadre d'intervention

UV 1.1 : « Connaissances réglementaires » 6h00

UV 1.2 : « Relations extérieures » 2h00

UV 2.1 : « Commandement opérationnel et outils de GOC » 6h00

UV 2.2 : « Sécurité individuelle et collective » 2h00

UV 2.3 : « Techniques opérationnelles appliquées »

- Si VSAV : CA missions SAP 24h00
- Si EPSA : CA missions Sauvetage 16h00
- Si VTU : CA missions Opération Diverses 24h00
- Si VSR : CA missions Secours Routiers 24h00

PAS DE MISSIONS INCENDIE POUR LES CA 1 EQUIPE

FAE C/A 1 eq Tronc Commun

16 heures

2 jours

Chef d'agrès 1 équipe

Module 2 : Gestion Opérationnelle

Formation d'Adjudant (6 ans de sergent)

Décret du 17 mai 2013

Module 1 : Gestion Opérationnelle

UV 1.1 : « Gestion Opérationnelle et Commandement » 8h00

Chef d'agrès tout engin

UV 2.1 : « Connaissances incendie » 10h00

Module 2 : Lutte contre les incendies

UV 2.2 : « Hydraulique » 4h00

UV 2.3 : « stratégie d'extinction » 22h00

UV 2.4 : « Déblai, Surveillance, préservation des Indices » 4h00